

# Jurisprudence malikite - L'épître de la prière

## Les prosternations d'expiation (soujoud as-sahw)

Ce chapitre, bien qu'il demande un peu d'attention sur certains passages, est très important à connaître pour le musulman, car il permet de corriger la prière en cas d'erreur ou d'oubli, car sans cela dans certains cas, **la prière s'avérerait invalide.**

Aboukhari rapporte (n°482) ainsi que Moslim (n°573) -qu'Allah leur fasse miséricorde-, selon Abou Horeyra -qu'Allah l'agrée- :

*« Le Prophète ﷺ a prié devant nous une des prières de l'après-midi (dhor ou asr) en 2 unités puis il a salué et s'est levé en direction d'une poutre de la mosquée, puis il s'est appuyé dessus comme s'il était en colère. Il mit sa main droite sur la gauche et croisa ses doigts. Il mit sa joue droite sur le revers de sa main gauche. Les gens pressés s'empressèrent vers les portes de la mosquée en disant : La prière a été raccourcie !*

*Il y avait dans l'assise Abou Bakr et Omar mais ils n'osèrent pas parler. Un homme surnommé*

*« l'homme aux deux mains » dit : Ô Messager d'Allah ! As-tu oublié ou bien la prière a été raccourcie ?*

*Le Prophète ﷺ dit : Ni je n'ai oublié et ni elle a été raccourcie !*

*Puis il reprit : Est-ce comme a dit « l'homme aux deux mains » ?*

*Ils dirent : Oui.*

*Il s'avança et pria ce qui manquait et ensuite salua puis dit « Allahou akbar » et se prosterna comme il avait l'habitude de se prosterner ou plus longuement, puis il leva la tête et dit « Allahou akbar » et ensuite dit « Allahou akbar » et se prosterna comme il avait l'habitude de se prosterner ou plus longuement, puis il leva la tête et dit « Allahou akbar » et ensuite il salua »*



صَلَّى بِنَا رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ إِحْدَى صَلَاتِي الْعَشِيِّ - قَالَ ابْنُ سِيرِينَ: سَمَّاهَا أَبُو هُرَيْرَةَ وَلَكِنْ نَسِيْتُ أَنَا - قَالَ: فَصَلَّى «  
 بِنَا رُكْعَتَيْنِ، ثُمَّ سَلَّمَ، فَقَامَ إِلَى حَشْبَةِ مَغْرُوضَةٍ فِي الْمَسْجِدِ، فَاتَّكَأَ عَلَيْهَا كَأَنَّهُ عَضْبَانٌ، وَوَضَعَ يَدَهُ الْيُمْنَى عَلَى الْيُسْرَى، وَشَبَّكَ بَيْنَ  
 أَصَابِعِهِ، وَوَضَعَ حَدَّهُ الْأَيْمَنَ عَلَى ظَهْرِ كَفِّهِ الْيُسْرَى، وَخَرَجَتْ السَّرْعَانُ مِنْ أَبْوَابِ الْمَسْجِدِ، فَقَالُوا: فَصَرَّتِ الصَّلَاةُ؟ وَفِي الْقَوْمِ أَبُو  
 ذُو الْيَدَيْنِ، قَالَ: يَا رَسُولَ اللَّهِ، أُنْسِيَتْ أَمْ فَصَرَّتِ الصَّلَاةُ؟ قَالَ: بَكَرٌ وَعُمَرُ، فَهَاتَا أَنْ يُكَلِّمَاهُ، وَفِي الْقَوْمِ رَجُلٌ فِي يَدَيْهِ طَوْلٌ، يُقَالُ لَهُ  
 لَمْ أَنْسَ وَلَمْ تُفْضَرْ، فَقَالَ: أَكَمَا يَقُولُ ذُو الْيَدَيْنِ؟ فَقَالُوا: نَعَمْ، فَتَقَدَّمَ فَصَلَّى مَا تَرَكَ، ثُمَّ سَلَّمَ، ثُمَّ كَبَّرَ وَسَجَدَ مِثْلَ سُجُودِهِ أَوْ أَطْوَلَ،  
 ثُمَّ رَفَعَ رَأْسَهُ وَكَبَّرَ، ثُمَّ كَبَّرَ وَسَجَدَ مِثْلَ سُجُودِهِ أَوْ أَطْوَلَ، ثُمَّ رَفَعَ رَأْسَهُ وَكَبَّرَ، فَزَيْمًا سَأَلُوهُ: ثُمَّ سَلَّمَ؟ فَيَقُولُ: تُبْتُ أَنْ عِمْرَانَ بِنَ  
 حُصَيْنٍ قَالَ: ثُمَّ سَلَّمَ «

**Il est une Sunna de se prosterner deux fois en expiation en fin de prière** pour la personne qui a laissé par inadvertance (ou doute avoir laissé) au moins une Sunna Moakkadda (plus haut degré de la Sunna) lors de la prière (pas extérieure à la prière comme l'iqama), ou au moins deux Sunnas légères (khafifa-خفيفة), ou qui a ajouté une ou plusieurs (peu nombreuses) paroles ou actions par inadvertance.

Il est bien de rappeler que si les paroles ou actions extérieures en trop sont nombreux, la prière s'annule.

**Remarque :** Il n'est pas permis d'annuler volontairement la prière pour laquelle on doit accomplir des prosternations d'expiation et ni de la recommencer une fois terminée.

☪ On se prosternera 2 fois avant le salam s'il y a un manque (confirmé ou que l'on doute), ou un manque (même Sunna légère) avec un ajout dans la même prière (confirmés ou que l'on doute), ou que l'on doute d'avoir ajouté ou manqué quelque chose.

**Remarque :** On ne se prosterne que 2 fois, même s'il y a plusieurs oublis et ajouts avant que l'on accomplisse les 2 prosternations d'expiation.

Cependant, si après s'être prosterné 2 fois en expiation, d'autres oublis et ajouts se produisent, alors il faudra se prosterner à nouveau.



Comme l'exemple d'une personne qui arrive en retard à la prière puis se prosterne avec l'imam 2 fois avant le salam, et ensuite commet encore des oublis et ajouts en complétant sa prière seul ; celui-ci devra se prosterner à nouveau en fin de prière.

Ou encore, une personne qui se prosterne 3 fois au lieu de 2 avant le salam final, ayant ajouté une prosternation après les 2 légiférées, il devra se prosterner également 2 fois après le salam pour avoir fait un ajout, comme l'a évoqué Allahmi-اللَّحْمِي (478H).

❦ Abou daoud -qu'Allah lui fasse miséricorde- (n°1039) rapporte selon Imran Ibn Hosayn -qu'Allah l'agrée :

« Le Prophète ﷺ pria devant eux et eut un oubli, alors il se prosterna 2 fois et ensuite il fit le tashahod et ensuite il salua »

« أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ صَلَّى بِهِمْ فَسَجَدَ سَجْدَتَيْنِ ثُمَّ تَشَهَّدَ ثُمَّ سَلَّمَ »

Il est Sunna (selon l'avis connu, mashour-مشهور) de refaire le tashahod après les 2 prosternations d'expiation mais sans faire d'invocations à la suite.

On ne fait pas d'invocation en fin de prière dans 4 cas :

1-Après les prosternations d'expiation (comme ici mentionné)

2-Après que l'imam ait salué (pour celui qui prie derrière lui)

3-Après que l'imam ait commencé le discours du vendredi (pour celui qui prie une prière surrogatoire)

4-Après l'iqama pour la prière en cours (pour celui qui effectuait une autre prière)

### **Les actes qui nécessitent 2 prosternations d'expiation**

❦ Ces actes sont ceux que l'on délaisse par inadvertance et qui sont des Sunnas moakkaddas ou des actes qui sont composés d'au moins 2 Sunnas légères:

- Délaisser un tekbir (Allahou akbar-اللهُ أَكْبَرُ) que l'on effectue avant de réciter la Fatiha lors de la prière de l'aïd. Ils ont le statut de Sunna Moakkadda. (Quant aux tekbers que l'on effectue entre les différents piliers de la prière, ceux-là sont des Sunnas légères-سُنَّةٌ خَفِيفَةٌ.)
- Ne pas réciter au moins une fois la Fatiha à haute voix (et se contenter de remuer la langue) pendant les prières obligatoires qui se récitent à voix haute (comme l'aube, maghreb et icha) car la récitation à voix haute est une Sunna moakkadda.

De même, ne réciter aucune sourate (ou verset) à voix haute après la Fatiha dans les 2 premières unités car cela serait délaisser 2 fois une Sunna légère.

Le minimum demandé pour les prières à voix haute est de s'entendre soi-même.

- Délaisser même un tashahod (AttaHiyaat...-التَّحِيَّات) car cela est une Sunna légère et l'assise pour le tashahod est une seconde Sunna légère.
- Délaisser la lecture d'une sourate (ou un verset) après la Fatiha même une fois car cela est une Sunna légère, lever la voix pour les prières à voix haute (et réciter à voix basse pour les prières à voix basse) est une seconde Sunna légère et le fait de se tenir debout pendant la lecture est une troisième Sunna légère.
- Délaisser deux tekbers (Allahou akbar-اللهُ أَكْبَرُ) entre les piliers ou deux tasmi' (sami'Allahou liman Hamidah-سَمِعَ اللهُ لِمَنْ حَمِدَهُ) ou un de chaque car ce sont des Sunnas légères.

**Remarque :** Pour tous les actes précédents, on se prosterne avant le salam final.

Par contre, si une personne rajoute **par inadvertance** un acte dans la prière (ou doute), il se prosterner alors après le salam final ; tel que l'ajout d'une unité, ou saluer avant de terminer la dernière unité, ou parler par oubli.

Alboukhari rapporte (n°7249) ainsi que Moslim (n°572) -qu'Allah leur fasse miséricorde-, selon Ibn Massoud -qu'Allah l'agrée- :

« Le Prophète ﷺ pria dhor en 5 unités et on lui dit alors : As-t-on ajouté à la prière ? Le Prophète ﷺ dit : Qu'est-ce donc ? Ils dirent : Tu as prié 5 unités !

*Il se prosterna 2 fois après avoir salué »*

أَنَّ صَلَّى الظُّهْرَ حَمْسًا، فَقِيلَ لَهُ: أَزِيدَ فِي الصَّلَاةِ؟ فَقَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: وَمَا ذَاكَ؟! فَقَالُوا: إِنَّكَ صَلَّيْتَ حَمْسًا، فَسَجَدَ «سَجْدَتَيْنِ بَعْدَمَا سَلَّمَ»

✽ Si une personne commet beaucoup d'ajouts **sa prière s'annule** que ce soit des actes (pas des paroles) qui font partie de la prière de base (comme ajouter 2 unités en plus à une prière de 2 unités ou 4 à une prière de 4) ou non (comme dire beaucoup de paroles, ou manger, ou boire, ou se gratter).

De même, **la prière s'annule** pour une personne qui commet des ajouts de ce type **volontairement** (même en petite quantité) comme souffler ou parler, sauf ce que nous avons excepté dans le chapitre sur les annulatifs de la prière-مُبْطِلَاتُ الصَّلَاةِ.

✽ **Si l'on ajoute des paroles** qui sont de base dans la prière (pas des actions) comme de réciter une sourate (ou un verset) après la Fatiha dans la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> unité, ou réciter 2 sourates après la Fatiha dans les 2 premières unités de la prière obligatoire ; alors **cela ne nécessitera pas de prostration**, ni n'annulera la prière.

Cependant, **s'il répète la Fatiha dans une même unité** ; si cela est fait par **inattention** alors il se prosternera 2 fois en expiation et si c'est fait **exprès** alors il ne se prosternera pas mais aurait commis un péché et certains juristes sont d'avis que la prière s'annulera.

✽ Alboukhari rapporte (n°401) ainsi que Moslim (n°572) -qu'Allah leur fasse miséricorde-, selon Ibn Massoud -qu'Allah l'agrée-, le Prophète ﷺ a dit :

« Certes je suis un homme comme vous, j'oublie comme vous oubliez. Lorsque j'oublie alors rappelez-moi. Si l'un de vous doute dans sa prière alors qu'il recherche le bon sens et qu'il complète selon cela.

*Ensuite qu'il salue et ensuite qu'il se prosterne deux fois »*

إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ، أَنَسَى كَمَا تَنْسَوْنَ، فَإِذَا نَسِيتُ فَذَكِّرُونِي، وَإِذَا شَكَّ أَحَدُكُمْ فِي صَلَاتِهِ، فَلْيَتَحَرَّ الصَّوَابَ فَلْيَتِمَّ عَلَيْهِ، ثُمَّ لِيَسَلِّمْ، «  
ثُمَّ يَسْجُدُ سَجْدَتَيْنِ»

Si une personne doute (50%, même moins) sur le nombre d'unités qu'il a prié (ou d'avoir accompli un pilier telle qu'une prosternation) alors il se basera sur le minimum dont il est sûr et devra prier les unités sur lesquelles il doute puis il se prosternera **après le salam final** (dans le doute d'avoir ajouté des mouvements en trop) ; sauf s'il est sûr d'avoir également manqué des actions telles qu'un tekbir ou la Fatiha (comme vu plus haut) alors il se prosternera **avant le salam uniquement**.

➤ Le doute qui nécessite une prosternation concerne les piliers et non les Sunnas.

Si une personne doute sur une prière en cours et ne sait plus laquelle il prie (comme une personne qui ne sait plus s'il prie le shaf' ou le witr ou s'il prie dhor ou asr en voyage) alors il se basera sur ce dont il est sûr et complètera la première des deux (shaf' ou dhor) puis il se prosternera après le salam (dans le doute d'avoir ajouté une unité au witr) et ensuite priera la seconde prière qu'il désirait accomplir.

✽ On se prosterne **après le salam** également si l'on récite à voix haute (sauf s'il n'y a que lui et la personne à son côté qui l'entend) une prière **obligatoire** (pas surérogatoire) où il est Sunna de réciter à voix basse (comme dhor, asr, la 3<sup>ème</sup> unité du maghreb et 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du icha) car cela est considéré comme un ajout.

Ainsi, si une personne qui récite à voix basse dans une prière où il est Sunna de réciter à voix haute, cela est considéré comme un manque, mais il ne se prosternera que s'il se contente de bouger la langue (c'est-à-dire qu'il ne s'entend pas murmurer ou réciter).

✽ Si une personne est atteinte de waswas-وسواس (suggestion satanique) et **doute au moins une fois par jour** du nombre d'unités qu'il a effectué, il se prosternera **après le salam** (pour avilir satan- تَزْغِيماً للشیطان) mais ne se basera pas sur le minimum dont il est sûr pour compléter. A l'inverse, il se basera sur le maximum qu'il doute avoir prié et complètera à partir de là.

Malgré cela s'il se base sur le minimum sa prière reste valide.

✿ Si une personne est atteinte de waswas-وسواس (suggestion satanique) et **oublie fréquemment** (au moins une fois par jour) des choses (Sunnas ou piliers) dans sa prière (comme de réciter une sourate, tashahod ou une prosternation), alors il corrigera ce qu'il peut mais il **ne se prosterner pas** en fin de prière.

✿ **On ne se prosterne pas** non plus si on doute avoir effectué le salam en fin de prière et on se contentera de saluer, si l'on est encore face à la qibla et dans le lieu où l'on a prié.

Si l'intervalle de temps est très long alors la prière s'annulera. S'il est de moyenne durée où qu'il a juste quitté son emplacement alors il construira (bina-بناء) en faisant le tekbir d'entrée en prière, le tashahod, puis le salam et le salut.

Mais s'il s'est détourné de la qibla, il se contentera de se remettre face à elle, de saluer et de se prosterner après avoir salué.

✿ **On ne se prosterne pas** si l'on doute avoir effectué la 2<sup>ème</sup> prosternation d'expiation avant le salam et on se contentera de la faire.

✿ **On ne se prosterne pas** si l'on doute sur les 2 prosternations d'expiation et on se contentera de les faire.

✿ **On ne se prosterne pas** si l'on ajoute (volontairement ou par oubli) une sourate après la Fatiha dans les 3<sup>ème</sup> et/ou 4<sup>ème</sup> unités des prières obligatoires (dhor, asr, maghreb, icha).

✿ **On ne se prosterne pas** si on passe d'une sourate (après avoir récité la Fatiha) à une autre dans les 2 premières unités de prière, bien que cela soit détestable (sauf pour les prières qu'il est recommandé d'allonger).

✿ **On ne se prosterne pas** en cas de remontée gastrique dans la bouche ou de vomi si cela est involontaire, pur, en petite quantité et qu'il ne ravale pas quoique ce soit volontairement.

Par contre la prière s'annulera, si ce qui sort est en quantité importante, ou impur (aliments modifiés) ou qu'il en avale volontairement.

❦ **On ne se prosterner pas** si l'on récite un verset (ou 2 ou 3) à haute voix dans une prière à voix basse ou à voix basse dans une prière à voix haute ; ou s'il récite une sourate (autre que la Fatiha) à voix haute au lieu de la réciter à voix basse ou vice-versa puis la recommence pour réparer son erreur.

De même, s'il récite dans une prière à voix haute en se contentant de faire entendre sa propre personne ou si la personne à côté de lui l'entend réciter dans la prière à voix basse ; il ne se prosterner pas.

❦ **On ne se prosterner pas**, si l'on dirige la prière et fait passer la personne qui se tient à notre gauche du côté droit (comme l'a fait le Prophète ﷺ avec Ibn abbas -qu'Allah l'agrée-), ou que l'on fait un mouvement léger comme de se retourner légèrement, se gratter, ramasser sa sotra (obstacle) en étant assis car cela est détestable en étant debout, empêcher une personne qui passe, remettre son vêtement, ou marcher deux rangs pour combler un trou.

❦ **On ne se prosterner pas** à la place d'un pilier sans le rattraper (comme on va l'expliquer), ni pour avoir manqué une simple Sunna légère (comme un simple tekbir).

❦ **On ne se prosterner pas** si l'on parle pour corriger l'imam dans sa récitation, si ce dernier s'arrête pour qu'on l'aide ; mais s'il ne s'arrête pas et passe à un autre verset alors il est détestable de le corriger pour une autre sourate que la Fatiha.

❦ **On ne se prosterner pas** si l'on met la main devant la bouche en cas de baillement et cela est même recommandé (avec le revers de la main gauche), bien qu'il est détestable de réciter en baillant. Cela restant valide si la récitation est compréhensible et sinon il reprendra le passage obligatoirement pour la Fatiha.



❦ **On ne se prosterne pas** si l'on met de la salive (ou crachat) dans un mouchoir (ou autre) par besoin sans faire de son ; bien que cela est détestable sans besoin et si l'on fait un son volontairement alors la prière s'annule, et si c'est par oubli alors on se prosternera en fin de prière.

❦ **On ne se prosterne pas** si on dit « subhanallah-سُبْحَانَ اللَّهِ » pour un besoin et il est détestable de frapper dans les mains (même pour les femmes).

❦ **On ne se prosterne pas** si l'on dit « alHamdolillah-الْحَمْدُ لِلَّهِ » après avoir éternué ou entendu une bonne nouvelle, bien qu'il est recommandé de ne pas le dire.

❦ Si un fidèle commet un manque ou un ajout pendant qu'il prie derrière l'imam (volontairement ou par oubli) alors il ne se prosternera pas en fin de prière car la responsabilité de la prière est pour l'imam.

❦ **On ne se prosterne pas** pour avoir délaissé un acte recommandé ou une simple Sunna légère (comme le qounout ou un tekbir). Si une personne se prosterne pour cela avant le salam, alors sa prière s'annulera.

❦ Il faut respecter 5 obligations lorsque l'on se prosterne (après le salam) :

-mettre l'intention,

-la première prosternation,

-s'asseoir entre les 2 prosternations.

-la deuxième prosternation,

-le salam

Le tashahod et dire les tekbirs (Allahou akbar) à chaque mouvement sont des Sunnas.

Si on se prosterne avant le salam, les obligations sont les mêmes sauf que l'intention et le salam sont déjà inclus dans la prière.

✿ **Il n'est pas permis** pour la personne qui doit se prosterner après le salam, de le faire avant car ce serait ajouter une chose extérieure à la prière, mais la prière sera quand même valide (en regard de l'avis divergeant).

De même, il est **détestable** de se prosterner volontairement avant le salam pour celui qui doit se prosterner après, mais la prière sera quand même valide (en regard de l'avis divergeant).

**En résumé**, on se prosterne après le salam en cas d'ajout dans la prière (d'un pilier ou Sunna après avoir réparé le pilier) et on se prosterne avant le salam dans le cas où l'on manque une Sunna Moakkadda ou deux Sunnas légères et dans le cas où l'on commet un manque et un ajout dans la même prière.

Mais si une personne inverse et se prosterne avant ou après le salam alors la prière reste valide.

✿ **Si une personne arrive en retard** à la prière et prie au moins une unité avec l'imam, alors il se prosternerait **avec l'imam avant le salam** (si l'imam se prosterne en expiation), avant de rattraper les unités qu'il a manquées.

S'il a prié moins d'une unité, il ne se prosternerait pas avec l'imam **sinon sa prière s'annulera**.

**Si l'imam ne se prosterne pas** en fin de prière (suite à une faute) volontairement ou par oubli alors la personne qui prie derrière lui **se prosternerait seul** (même s'il n'a pas assisté à la faute), avant de rattraper le reste des unités manquantes.

Cependant, si l'imam devait se prosterner après le salam alors le fidèle qui est venu en retard complètera en premier les unités manquantes puis se prosternerait ensuite après avoir salué.

S'il se prosterne avant alors **sa prière s'annulera**.

Si le fidèle qui rattrape doit se prosterner après le salam suite à un ajout de l'imam, puis commet un manque pendant qu'il rattrape, alors il se prosternera avant le salam (car il y a un manque et un ajout).

✽ **La prière ne s'annule pas** pour une personne qui ne s'est pas prosterné après le salam (suite à un ajout). S'il a oublié alors il se prosternera dès qu'il se rappellera (cela même après des années).

De même, s'il ne s'est pas prosterné volontairement, il devra le rattraper également même après des années.

✽ **La prière ne s'annule pas** pour une personne qui ne se prosterne pas avant le salam (suite à un manque) volontairement ou par oubli, si le manque est dû à 2 Sunnas légères uniquement (pas plus).

Il est **Sunna** qu'il se prosterne s'il n'est pas encore sorti de son lieu de prière ou qu'il a prié depuis peu.

S'il est sorti de la mosquée ou qu'il a prié depuis longtemps alors il ne se prosternera pas.

En revanche, **la prière s'annule** si le manque est dû à 3 Sunnas légères (ou plus) et qu'il a prié depuis un long laps de temps, par oubli. Mais s'il ne se prosterne pas avant le salam volontairement alors la prière s'annulera aussitôt (sans laps de temps).

✽ **La prière s'annule** si l'on délaisse un pilier par oubli et qu'un long laps de temps s'écoule après la prière. Mais si c'est volontaire alors la prière s'annule aussitôt.

S'il se rappelle **avant de s'incliner complètement**, avoir délaissé la Fatiha alors il se redressera et la récitera.

S'il se rappelle **avant de se redresser complètement de l'unité suivante (ou de saluer le salut final si c'est dans la dernière unité)**, avoir délaissé l'inclinaison alors il se remettra debout et s'inclinera et reprendra à partir de là.

S'il se rappelle **avant de se redresser complètement de l'unité suivante (ou de saluer le salut final si c'est dans la dernière unité)**, avoir délaissé la station debout après l'inclinaison alors il se remettra en inclinaison puis se redressera et complètera l'unité et se prosternera après le salam.

S'il se rappelle **avant de se redresser complètement de l'unité suivante (ou de saluer le salut final si c'est dans la dernière unité)**, avoir délaissé la prosternation, il se prosternera en étant assis puis se prosternera (en expiation) après le salam.

S'il se rappelle avoir délaissé un pilier **après avoir salué (le salam final)** alors il reprendra l'unité depuis le début si un temps court est passé. Mais s'il s'en rappelle longtemps après, alors la prière s'annulera.

✽ Si une personne délaisse l'inclinaison par oubli et s'en rappelle pendant la prosternation ou lors de l'assise entre les deux prosternations ou pendant le tashahod, alors il se remettra debout et il est recommandé qu'il récite un peu de Coran avant de s'incliner.

Si une personne délaisse la station debout après l'inclinaison par oubli, alors il se redresse avec le dos légèrement courbé jusqu'à se remettre en inclinaison puis il se redresse en disant : (sami'Allahou liman Hamidah- سَمِعَ اللَّهُ لِمَنْ حَمِدَهُ).

Si une personne oublie une prosternation et s'en rappelle en étant debout, alors il s'assiéra puis se prosternera. Mais s'il oublie les deux prosternations alors il se prosterne directement.

✽ Si une personne se rappelle avoir oublié un pilier après s'être incliné pour l'unité suivante, alors l'unité précédente s'annulera et cette deuxième unité sera comptée comme la première.

Il se prosternera donc en fin de prière **après le salam car il a prié une unité en plus**.

Si c'est la deuxième unité qui est annulée alors la troisième devient la deuxième. Etant donné qu'il n'a récité que la Fatiha (comme il s'est rappelé après s'être incliné) dans cette unité, il se prosternera en fin de prière avant le salam pour avoir manqué de réciter une sourate après la Fatiha.



Si c'est la troisième unité qui est annulée alors la quatrième devient la troisième et il se prosternera donc après le salam.

☪ S'il se rappelle en fin de prière (tashahod ou salam) avoir commis un manque d'un pilier pendant la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> unité, alors sa quatrième unité sera considérée comme sa troisième et il se lèvera pour compléter la 4<sup>ème</sup> en récitant la Fatiha seulement à voix basse, et il se prosternera avant le salam pour avoir manqué la récitation de la sourate après la Fatiha et le premier tashahod (car il a été effectuée après les 2 premières unités, mais comme une d'elles a été annulée, c'est comme s'il l'a fait après la 1<sup>ère</sup> unité et donc il lui manque le tashahod qui doit être effectuée normalement après la 2<sup>ème</sup> unité).

S'il s'en rappelle longtemps après la prière alors celle-ci s'annulera.

☪ S'il se rappelle avoir oublié un pilier **peu de temps après avoir salué**, il se lève en mettant l'intention et en disant « Allahou akbar-الله أكبر » puis reprend en entier l'unité où il a manqué un pilier.

Si c'est le salam qu'il a oublié alors il recommencera le tashahod, s'il a quitté l'endroit où il a prié pendant un temps court, ou moyen ou qu'il est resté au même endroit pendant un moment moyen (ni court, ni très long).

**Si un temps long s'écoule, la prière s'annule.**

-S'il se détourne de la qibla d'au moins 90° (angle droit) alors il se prosternera après avoir salué pour ajout.

☪ Abou daoud -qu'Allah lui fasse miséricorde- (n°1036) rapporte selon Almoghira Ibn Sho'ba - qu'Allah l'agrée-, le Prophète ﷺ a dit :

*« Lorsque l'un de vous se lève (après les 2 premières unités) mais qu'il ne s'est pas complètement mis debout alors qu'il s'assied (pour le tashahod). Par contre s'il est déjà debout alors qu'il ne s'assied pas et il se prosternera les deux prosternations d'expiation (en fin de prière) »*

« إذا قام أحدكم فلم يستتم قائمًا فليجلس ، وإذا استتم قائمًا فلا يجلس ، ويسجدُ سجدةً السهو »

Si une personne oublie le premier tashahod, il se remettra assis tant qu'il a encore une main ou un genou au sol et ne se prosternera pas pour cela.

Par contre s'il se rappelle après avoir relevé ses mains et ses genoux alors il ne revient pas s'asseoir et il se prosternera avant le salam.

Cependant, s'il se rassied (même volontairement) alors sa prière ne s'annulera pas et les fidèles qui prient derrière lui devront le suivre obligatoirement (même s'ils étaient déjà debout). Il se prosternera ensuite pour avoir rajouté ce mouvement **après le salam**.

✦ **Si une personne prie derrière l'imam et rate l'inclinaison** (c'est-à-dire : Si l'imam s'est déjà redressé complètement avant que le prieur s'incline), alors il y a plusieurs cas de figure possible :

- Si cela se produit **dans la 1<sup>ère</sup> unité** que prie le fidèle (même s'il est arrivé en retard, ce qui peut être la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> de l'imam), et **qu'il a une excuse** comme une inattention, ou une somnolence passagère, ou qu'il n'a pas la place pour s'incliner à cause de forte affluence, ou une maladie, ou une contrainte majeure, ou qu'il s'est déplacé pour combler un trou dans le rang, ou autres..., alors **il ne s'inclinera pas** et suivra l'imam (en se prosternant directement avec lui ou en s'asseyant si l'imam est à l'assise entre les 2 prosternations, ou en se levant s'il est déjà relevé, ect...), et **ensuite il rattrapera l'unité** de prière dans laquelle il a manqué l'inclinaison après que l'imam ait effectué le salut final de la prière.
- **S'il n'a pas d'excuse** comme les exemples mentionnés, et qu'il a raté l'inclinaison de son propre chef, alors **sa prière s'annule** et il devra refaire le 1<sup>er</sup> tekbir (takbiratou-liHram- تكبيرة الإحرام) pour entrer à nouveau en prière.

**Sa prière s'annule** également s'il a manqué la 1<sup>ère</sup> inclinaison suite à une excuse et ensuite ne suit pas l'imam et **s'incline malgré son retard**.

- Si cela ne se produit pas **dans la 1<sup>ère</sup> unité** que prie le fidèle, alors **il devra s'incliner** malgré son retard, se redresser, se prosterner et ainsi de suite **jusqu'à rattraper l'imam**. Cela tant qu'il espère pouvoir rattraper l'imam avant qu'il n'ait relevé sa tête de la 2<sup>ème</sup> prosternation.

S'il a déjà relevé la tête de la 2<sup>ème</sup> prosternation avant que le fidèle ne se prosterne une première fois

alors il devra arrêter le rattrapage et suivre directement l'imam sur l'unité suivante (ou l'assise pour le tashahod) et annuler l'unité en cours. **S'il essaye de rattraper malgré cela, sa prière s'annulera.**

❁ **Si une personne prie derrière l'imam et rate une prosternation** alors il y a plusieurs possibilités :

- **Soit il espère pouvoir rattraper** la (ou les) prosternation(s) manquante(s), se relever et s'incliner avant que l'imam ne se redresse complètement de l'inclinaison et dans ce cas il devra le faire.
- **Soit il ne pense pas pouvoir rattraper** son retard avant que l'imam ne se redresse complètement de son inclinaison et dans ce cas, il ne tiendra pas compte de cette unité et rejoindra directement l'imam dans la position où il se trouve pour sauver l'unité suivante. Ensuite, il rattrapera l'unité perdue après le salam de l'imam (mais ne se prosternera pas en expiation).

S'il ne pense pas pouvoir rattraper son retard et essaye quand même puis n'y arrive pas avant que l'imam ne se redresse complètement de l'inclinaison alors **sa prière s'annule.**

❁ **Que faire si l'imam se lève pour accomplir une unité en trop à la fin de la prière ?**

- Si le fidèle qui prie derrière lui est sûr que l'imam s'est trompé alors il ne devra pas le suivre et ne se lèvera pas avec lui. Il lui sera permis de dire « subHanAllah-الله-سُبْحَانَ » pour interpeler l'attention de l'imam et si cela ne suffit pas alors il lui est permis de parler du minimum nécessaire pour lui faire comprendre son erreur.
- Si le fidèle qui prie derrière lui est sûr que l'imam ne s'est pas trompé, ou le pense, ou doute, ou une vague impression (wahm-وَهُمْ) et se lève avec lui alors sa prière reste valide.

S'il fait le contraire volontairement alors sa prière s'annule (sauf si cela s'avère au final conforme à la réalité).

